



IH/ 2015 - 421

Dossier suivi par
Isabelle HUBIN
tél : 02 40 14 63 50
Mel :
ce.dep@ac-nantes.fr8 rue du Général Marguerite
BP 72616
44326 NANTES Cedex 03

Le Recteur de l'Académie de Nantes

A

Mesdames et Messieurs
les chefs des établissements d'enseignement
du second degré privé sous contrat d'association**Objet : Reconversion - changement de discipline des personnels enseignants**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des personnels de votre établissement qui sont susceptibles de perdre leur contrat, de perdre des heures ou qui souhaitent changer de discipline voire de métier.

La rentrée 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme des collèges. Si cette nouvelle organisation pédagogique avait pour conséquence de générer des pertes horaires ou de contrat dans certaines disciplines, je souhaite que vous examiniez avec les enseignants concernés leur situation afin d'anticiper ces changements pour l'année scolaire 2016/2017.

Afin de formaliser ces demandes de changement de discipline, je vous informe qu'un dossier de demande de reconversion - changement de discipline, sera mis à votre disposition par Formiris, à la demande.

J'insiste sur l'importance de ce dossier. Vous veillerez à ce qu'il soit complété dans sa totalité et accompagné des pièces exigées. Je vous demanderais d'être particulièrement vigilants sur l'élaboration du plan de formation qui est une pièce essentielle ainsi que sur les motivations de l'enseignant et la cohérence de son projet.

Dès lors que les dossiers de reconversion - changement de discipline auront été complétés et signés, il vous appartiendra de les envoyer avant le 8 Janvier 2016 aux destinataires suivants:

- 1 exemplaire au responsable second degré de la DDEC concernée
- 1 exemplaire à la doyenne des IPR, Madame LE MAT ou à la doyenne des IEN, Madame MINIER ou au doyen des IEN 1^{er} degré, Monsieur ROBICHON
- 1 exemplaire à la DEP 5, Madame HUBIN

Je vous informe qu'aucun dossier ne sera pris en compte après la date du 8 janvier 2016.

Un groupe de travail "Reconversion" examinera ces dossiers le 29 février 2016 afin d'étudier la pertinence des projets, et d'émettre un avis. Les demandes de changement de discipline seront également examinées lors de la réunion de ce groupe de travail. Cela permettra aux enseignants ayant obtenu un accord sur le changement de discipline souhaité, de participer au mouvement 2016 dans le cadre de leur nouvelle discipline.

Je rappelle que la validation d'une reconversion - changement de discipline donne lieu à une autorisation d'enseigner. Cependant, les professeurs certifiés ou PLP qui souhaiteront opter définitivement pour la discipline de reconversion, devront en faire la demande par écrit. Ce changement de discipline sera possible uniquement si la

